

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 05 juillet 2012

DCM N° 12-07-18

Objet : Financement des projets d'animation d'été.

Rapporteur : Mme OASI-SCHAEFER, Conseiller Municipal

1. Animations de rue du collectif des Energies Urbaines

Fidèles à leur désir de diffuser et promouvoir leurs disciplines et les valeurs qu'elles véhiculent, les associations, artistes et sportifs du collectif des Energies Urbaines organisent en 2012 une opération d'animation dans les quartiers. Ils proposeront ainsi des ateliers et démonstrations autour des pratiques sportives et artistiques urbaines : graff, dijing, danses et musiques urbaines, Capoeira, foot freestyle. L'installation dans les quartiers sera coordonnée avec le travail de proximité des structures de jeunesse du secteur concerné. Ainsi, du 9 au 13 juillet le collectif s'installera pour une semaine d'animation à Metz Devant les Ponts, puis, après les deux semaines consacrées au Pôle des Energies Urbaines au Bowl des Arènes, du 30 juillet au 3 août à Bellecroix. Au total, 7 disciplines ou activités seront proposées. L'accès à celles-ci sera libre et gratuit. Afin d'assurer le fonctionnement des ateliers, il est proposé d'attribuer aux associations participantes des subventions pour un montant total de **7 550 €**.

2. « Joyeux Ramdam » au festival Musiques Hors Format

Dans le cadre du festival Musiques Hors Format organisé cet été sur la place de la République, l'association Pas Assez souhaite proposer au jeune public des ateliers artistiques. Des espaces seront donc dédiés à la confection d'instruments de musiques du monde, à la pratique musicale de ces instruments, à des jeux du monde, à la création de badges et de maquillages. Les temps d'animation se dérouleront sur les trois jours avec des ateliers fixes par tranche d'âges de 16h00 à 20h00 et en parallèle des ateliers ouverts au tout public de 16h à 22h. Il est proposé d'accorder à l'association Pas Assez une aide financière de **3 650 €** pour cette action.

3. Accueil Collectif de Mineurs (ACM) sur les Hauts de Vallières

Les réflexions engagées par la commission animation du comité de quartier de Vallières ont démontré une insuffisance en termes d'animations socioculturelles sur le secteur des Hauts de Vallières. Tout comme en 2011, les animations seront renforcées sur ce territoire au cours de l'été, notamment au travers de l'animation estivale mais aussi de l'organisation d'un accueil collectif de mineurs. Ce projet sera porté par l'Association Familiale de Metz Vallières, en lien avec l'Association Nouvelle Vie du Monde; il s'adressera à un public de 5 à 11 ans et se déroulera du 6 au 17 août inclus. La mise en œuvre de ce projet nécessite la mise à disposition des salles de l'école de la rue des Carrières, ainsi que des créneaux au gymnase. Le coût total du projet s'élève à 3 850 € et il est proposé d'accorder, à titre exceptionnel et dans l'objectif de lancer une dynamique sur ce territoire, une subvention de **2 510 €**.

4. Animation musicale jeunes talents

Dans le cadre de l'édition 2012 de Metz Plage, l'association Zikamine se propose d'animer l'espace du plan d'eau en proposant le concert d'ouverture et 4 temps de concerts mettant en valeur des artistes locaux, chaque vendredi en fin d'après-midi. L'association assurera l'organisation technique, la scénographie, la programmation ainsi que la régie. Elle sollicite une subvention de **4 500 €** (pour les cachets des artistes et la rémunération des techniciens, le matériel son et la communication autour de cet évènement).

5. Animation estivale – régularisation

En complément des subventions attribuées au titre de l'animation estivale lors de la séance du 31 mai 2012, il est proposé de compléter l'offre d'activités par deux animations football initiées par le Cercle Omnisport de Bellecroix et le FC de Metz Devant les Ponts, actions qui répondent à la demande municipale de densifier les activités dans les quartiers périphériques aux fins de mixité des publics. Il est également proposé de prolonger l'activité athlétisme de 3 semaines, l'association Athlétisme Metz Métropole ayant réussi à mobiliser deux encadrants supplémentaires. Le montant total des subventions accordées s'élève à **3 850 €**.

Par ailleurs, il est proposé de modifier la décision du Conseil Municipal du 31 mai 2012, visant à attribuer une subvention de 1 900 € à l'association Skeud en Vrac pour la mise en place d'un atelier graff. En effet, le porteur de projet de cette action a changé, celle-ci étant désormais organisée par l'association Metz Street Culture à laquelle la subvention visée devra être versée.

Enfin, pour être en accord avec les exigences de la Trésorerie Principale de Metz-Municipale, il convient de préciser la dénomination des associations suivantes : l'association Hando Arts Martiaux, qui a bénéficié d'une subvention de 650 €, est officiellement dénommée Handojang Metz et Abada Capoeira, à qui une subvention de 1500 € a été accordée, est officiellement dénommée Association Brésilienne de Sports.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

CONSIDERANT le soutien apporté aux initiatives favorisant l'animation des quartiers et la promotion des valeurs de partage et de solidarité,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

D'ACCORDER les subventions suivantes aux associations ci-dessous mentionnées :

- Pushing	2 900 €
- Nan Bara	2 200 €
- Skeud en Vrac	1 050 €
- Association Brésilienne de Sports	1 400 €
- Association Pas Assez	3 650 €
- Association Familiale de Metz Vallières	2 510 €
- Association Zikamine	4 500 €
- CO METZ Bellecroix	2 600 €
- Metz Street Culture	1 900 €
- FC Devant les Ponts	200 €
- Athlétisme Metz Métropole	1 050 €

D'ANNULER la décision du Conseil Municipal du 31 mai 2012 visant à attribuer une subvention de 1 900 € à l'association Skeud en Vrac pour la mise en place d'un atelier graff.

DE PRENDRE NOTE des dénominations des associations suivantes :

- Hando Arts Martiaux qui est officiellement dénommée Handojang Metz
- Abada Capoeira qui est officiellement dénommée Association Brésilienne de Sports.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

La dépense totale s'élève à **22 060 €**. Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2012.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :
L'Adjoint Délégué :

Thomas SCUDERI

Service à l'origine de la DCM : Service Animation, jeunesse, éducation populaire, vie étudiante.

Commissions : JEUNESSE et FINANCES.

Référence nomenclature «ACTES» : 7.5

Séance ouverte à 16h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 37

Absents : 18

Dont excusés : 18

Décision : ADOPTEE A L'UNANIMITE